



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Site de l'ancien Vieux Kitzbuhel Une démarche de participation publique

L'Île-Perrot, le 25 mars 2021 — Le site de l'ancien restaurant Le Vieux Kitzbuhel doit faire l'objet d'un redéveloppement. La Ville de L'Île-Perrot a reçu un projet de la part des propriétaires du terrain. Après plusieurs modifications, et tel que prévu, le Conseil municipal a soumis l'approche proposée à une démarche de participation publique. Depuis le 23 février dernier, les résidents du secteur sont directement consultés et chaque citoyen de la ville peut également suivre la démarche et y participer via le site Internet de la Ville.

« Dès le début, il était clair pour le Conseil municipal que l'approche proposée par les promoteurs et propriétaires du terrain devait faire l'objet d'une consultation auprès des citoyens, particulièrement ceux qui résident près de ce site » souligne le maire, Pierre Séguin.

La première rencontre s'est tenue le 23 février et a permis à la Ville d'exposer les enjeux réglementaires en cause et d'inviter les promoteurs à présenter leur projet. Puis, le 16 mars, tel qu'annoncé, la Ville et le promoteur ont répondu aux nombreuses questions et commentaires des citoyens reçus à l'adresse courriel dédiée au processus de consultation. Les enjeux d'urbanisme ont notamment fait l'objet de questions et commentaires. Ces enjeux ont donc été abordés afin d'offrir une meilleure information à l'ensemble. Lors de cette soirée, des ateliers de discussions devaient avoir lieu. Cependant, à la demande des participants, cette portion a été reportée au 12 avril prochain.

Enjeux de discussion

Suite à ces premières étapes de la démarche participative et d'écoute, **le promoteur a retiré son projet initial du redéveloppement de ce site. Concrètement, la proposition du bâtiment de 170 logements n'est plus d'actualité.**

Cela dit, le terrain demeure privé et destiné à un redéveloppement qui conservera le nom « Azur ». Actuellement, la réglementation permet la réalisation, de plein droit, d'un édifice commercial à vocation récréotouristique de deux étages.

Aussi, les questions liées à l'affectation commerciale ou résidentielle, la hauteur ainsi que l'occupation du sol demeurent pertinentes pour la suite des choses. C'est pourquoi, comme prévu, la prochaine rencontre sera entièrement dédiée aux opinions, commentaires et suggestions des participants, et ce, dans une optique de participation active. Par exemple, est-ce que les citoyens seraient d'accord avec un redéveloppement résidentiel? Est-ce que la construction pourrait avoir trois ou quatre étages? Sinon, pour quelles raisons?

Le tout devra se faire dans le respect du civisme et des droits de chacun.

Participation des élus

La question de la participation du maire et des membres du Conseil municipal a été soulevée. Or, il ne s'agit pas d'un exercice politique ou partisan. La démarche de participation publique implique une neutralité des décideurs le temps que durera l'exercice. Il illustre l'importance de sa neutralité par une question : *« Imaginez si le maire ou le Conseil donne son opinion ou ses orientations avant la fin des travaux : à quoi servirait donc l'exercice? Cela dit, avec des membres du conseil, je suis présent à chaque rencontre et nous sommes très attentifs au déroulement de la démarche »*.

Celle-ci a été confiée à Tadros Relations Publiques (TRP) qui s'est également adjoint la firme Transfert Environnement et Société pour assurer le volet visioconférence dans le contexte de pandémie actuelle.

Déroulement

TRP prévoit que la prochaine rencontre débutera à 19 h pour au plus tard à 21 h 30. Ce sont deux approches d'écoute qui seront mises de l'avant. Les ateliers de discussions qui devaient avoir lieu le 16 mars seront repris et permettront d'approfondir les enjeux liés au redéveloppement de ce site. Ensuite, respectant leur demande, les groupes organisés ou citoyens pourront présenter des mémoires ou argumentaires; ce qui offrira l'occasion d'exposer des idées et opinions ayant fait l'objet de plus longues réflexions.

Suites

Après la soirée du 12 avril, un suivi sera fait auprès des citoyens. Selon ce qui se dégagera, les promoteurs/propriétaires pourront évaluer s'ils déposeront rapidement un nouveau projet ou s'ils préféreront prendre plus de temps pour analyser les options qui s'offrent à eux.

Si un nouveau projet devait être déposé et requérant également une modification réglementaire, la Ville devra en faire l'analyse. Si elle le juge acceptable, il serait possible de le soumettre pour consultation aux citoyens dans la suite de la présente démarche. Dans ce cas, une quatrième rencontre pourrait être l'occasion pour les citoyens d'y donner leur opinion.

Dans tous les cas, un suivi sera fait auprès de la population sur les résultats de la démarche.

Les personnes qui sont invitées à participer en direct à ces rencontres reçoivent les invitations par la poste (zones adjacentes au site). Tous les autres citoyens de la Ville peuvent consulter l'ensemble des documents et les enregistrements des rencontres sur le site Internet de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca. Chacun peut également poser des questions et soumettre des commentaires à l'adresse courriel dédiée.